



Genève, le 14 octobre 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Quel avenir pour le cycle d'orientation? Du nCO au CO22

Faire évoluer le cycle d'orientation afin qu'il réponde mieux aux besoins de tous les élèves, telle est la volonté affichée par la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, à l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue lundi matin dans les locaux du secrétariat général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. Le DIP prévoit une mise en œuvre en 2022.

"Avec cette nouvelle structure, la mission première du cycle, à savoir l'orientation, sera renforcée", se réjouit Anne Emery-Torracinta. "De plus cette réforme répondra avec davantage de pertinence aux besoins de tous les élèves, qu'ils aient des difficultés ou de la facilité."

Née en 1964, la structure du cycle d'orientation a été adaptée une demi-douzaine de fois. La dernière réforme (nCO, pour "nouveau CO") est issue d'une votation populaire et date de 2011. Le nCO se voulait une structure unique et lisible visant notamment à renforcer l'orientation grâce à une école plus exigeante pour tous, mais pas plus sélective, ainsi qu'à lutter contre les inégalités sociales. Or, malgré l'engagement important de tous les professionnels au sein des établissements et contrairement aux attentes, l'analyse montre que depuis 2011, l'orientation des élèves à la sortie du CO n'a pas été véritablement modifiée. De plus, le nCO a évolué vers une orientation plus sélective que promotionnelle et on assiste à un léger renforcement des inégalités sociales. A cela s'ajoute une diminution des élèves dans le regroupement le moins exigeant (6% d'élèves seulement en 9ème R1). Cette situation aboutit non seulement à une forme de "ghettoïsation" de ces classes, guère favorable aux apprentissages (avec des résultats scolaires problématiques), mais pose aussi des problèmes de gestion de classe et d'organisation, tout en imposant des déplacements d'élèves entre écoles.

Des changements sont donc nécessaires afin que la mission du cycle et l'action des professionnels soient porteuses auprès de tous nos élèves. Avec le projet CO22, le département, en collaboration avec ses partenaires internes et externes, va travailler sur deux axes: la structure et les acteurs.

La nouvelle structure devra favoriser la mixité et la modularité. Une des pistes de travail envisagées est la suppression des regroupements en 9ème année (mixité), avec toutefois des niveaux possibles dans certaines disciplines, voire des options (modularité). Une autre piste est de travailler sur des parcours différenciés: c'est-à-dire aménagés pour les élèves qui ont de grandes difficultés ou qui sont dans le dispositif sport-art-études, et accélérés pour ceux qui ont beaucoup de facilité.

Une réforme scolaire se limitant à ne changer que la structure ne pourrait donner les résultats escomptés. Il est donc nécessaire de travailler également sur le climat d'établissement et la posture des élèves, comme sur les compétences et les pratiques professionnelles des enseignants, qui ont un effet important sur la réussite de leurs élèves. Le département accordera donc toute l'importance nécessaire à la formation et l'accompagnement des enseignants, notamment pour enseigner aux élèves qui ont des difficultés.

Le calendrier prévu des travaux est le suivant: la définition des grands principes et des orientations politiques pourra être soumise au Grand Conseil en automne 2020; le travail sur la grille horaire, la formation des enseignants et les élèves en difficulté se poursuivra en 2021, pour une mise en œuvre de la réforme prévue à la rentrée 2022.

Le rapport du SRED sur lequel se fonde l'évaluation du nCO ([Les effets de la réforme du cycle d'orientation sur les parcours de formation des élèves](#)) est disponible en ligne.

[Dossier de presse](#)

Pour tout complément d'information: M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. +41 22 546 69 68 ou 079 754 25 90, pierre-antoine.preti@etat.ge.ch.